



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

Bujumbura, le 3/8/2021

REF: 540/92/CG/01/...../PM/2021

3088

COMMUNIQUE

L'Office Burundais des Recettes (**O.B.R.**) porte à la connaissance du contribuable SOCIETE GENERALE NIYONDIKO COMPANY(SOGENICO, en sigle), NIF : 4001064585 ayant son siège social à KOBERO en commune BUTIHINDA, province MUYINGA et représenté par son Directeur Général NIYONDIKO EMERY que, conformément aux articles 68 et 98 de la loi n°1/12 du 25 novembre 2020 relative aux procédures fiscales et non fiscales, il est appelé à régulariser sa dette fiscale s'élevant à quatorze millions quatre cent cinq mille huit cent trente-quatre francs burundais(14 405 834 BIF) dans les plus brefs délais.

Le présent communiqué tient lieu de lettre de rappel car elle est réputée remise conformément aux dispositions des articles 6 et 8 de la loi ci-haut citée. En cas de non régularisation, des mesures de recouvrement forcé seront s'appliquées conformément à la loi.

Fait à Bujumbura, le..../..../2021

Le Commissaire Général

Pacifique MUNYESHONGORE